

Paris, le 21 février 2019

Monsieur le Professeur,

Nous vous avons sollicité par lettre du 6 octobre 2016 pour présider un comité d'experts sur les méthodes d'évaluation socioéconomique. La mise en place de ce comité que nous avons installé le 19 janvier 2017 répondait à l'objectif de poursuivre les travaux interministériels conduits dans le cadre de la commission présidée par Emile Quinet en 2013, et à l'attente formulée en 2016 dans le rapport d'évaluation de l'Inspection générale des finances sur les procédures d'évaluation socioéconomique des projets d'investissements publics rendue obligatoire dans le cadre de la loi du 31 décembre 2012.

Vous nous avez transmis un rapport faisant un point détaillé des travaux de ce comité, dont l'activité a été soutenue. Nous en avons pris connaissance avec intérêt, en notant que les missions que nous avons fixées ont été conduites dans les meilleures conditions et ont permis de parvenir à des résultats concrets, dont la publication du guide de l'évaluation socioéconomique à l'intention des maîtres d'ouvrage a été le premier exemple.

Nous souhaitons que le comité d'experts que vous présidez poursuive ses travaux, et renforce son rôle de référent en matière d'évaluation sur les grands secteurs d'intervention publique, particulièrement la transition énergétique et écologique, la société de compétences, la compétitivité et l'innovation, et l'Etat numérique. Nous vous remercions d'en avoir accepté le principe.

Nous vous demandons également que cette action soit orientée vers les axes prioritaires de l'action de l'Etat, en fonction notamment de leur ampleur financière, en matière d'investissements et en matière de politiques publiques, ne comprenant pas seulement des investissements mais également des engagements durables visant à transformer la société française, et présentant certaines caractéristiques communes avec des projets d'investissements.

Par ailleurs nous souhaitons que le Comité d'experts s'intéresse aux pratiques d'évaluations qui se développent dans le cadre des contre expertises pilotées par le SGPI, particulièrement dans les secteurs qui n'ont pas encore une culture du calcul économique, et aux questions de méthode qu'elles soulèvent et sur lesquelles la littérature scientifique reste encore insuffisamment fournie. Il serait utile que le comité d'experts analyse les travaux et les approches originales développées dans le cadre de ces contre-expertises, et contribue à en capitaliser les acquis.

Monsieur Roger GUESNERIE
Professeur honoraire au Collège de France
3 Rue d'Ulm
75005 PARIS

Dans cet esprit, les réflexions engagées pour étendre la pratique du calcul socioéconomique à de nouveaux secteurs, comme l'enseignement supérieur, le secteur sanitaire et social, la culture ou les grandes opérations d'aménagement urbain, que vous citez dans votre programme de travail, doivent être poursuivies, si nécessaire avec la constitution ou le renforcement de groupes de travail ad hoc, et approfondir de nouvelles questions qui viendraient s'ajouter à la réflexion sur les effets d'agglomérations.

De même, la mise en perspective des méthodes et de l'usage du calcul socioéconomique avec ce qui se pratique dans les autres pays européens et dans le monde nous paraît souhaitable.

Pour faire progresser la réflexion théorique en cohérence avec le programme de travail du comité d'experts, la mise en place de moyens d'études pourra être envisagée, et nous vous invitons à nous saisir de propositions en ce sens.

Le remplacement des membres qui ne sont plus en mesure de participer aux travaux du comité, et l'élargissement à des spécialistes académiques et à des praticiens de profils plus diversifiés est nécessaire. Nous vous invitons à nous faire très rapidement des propositions de compétences nouvelles à intégrer dans le comité d'experts en prenant en compte les priorités envisagées à horizon de 10 ans pour les investissements publics et les politiques publiques.

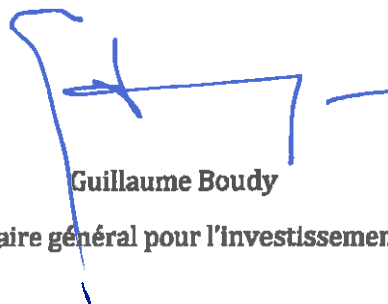
Enfin, la diffusion et la vulgarisation de la pratique du calcul socioéconomique sont essentielles. L'organisation de colloques que vous avez animés y contribue largement, et France Stratégie et le Secrétariat général pour l'investissement continueront à prêter leur concours à l'organisation de ces rencontres.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Professeur, à l'expression de notre considération distinguée.



Gilles de Margerie

Commissaire général, France Stratégie



Guillaume Boudy

Secrétaire général pour l'investissement